

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **12 avril à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **6 avril 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DÉTHOU – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°30 – DB du 12/04/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

Révision des tarifs de la régie de recettes tourisme

Dans le cadre de la compétence tourisme, l'accueil touristique du Bassin de Pompey dispose d'une régie de recettes permettant de procéder à l'encaissement des paiements à la fois pour la commercialisation de visites guidées, et pour la vente des produits de la boutique (produits du terroir, cartes postales, livres et ouvrages en lien avec l'identité et le savoir-faire du territoire).

Visites guidées

La révision des tarifs permettra :

- Pour les visites guidées proposées aux individuels de rémunérer à plus juste prix la prestation proposée
- Pour les groupes scolaires de valoriser la fourniture des livrets pédagogiques remis aux élèves participant à la visite
- Pour les autres groupes de proposer un forfait de visite, afin d'entrer en cohérence avec les tarifications proposées par les autres offices de tourisme et d'instaurer un tarif pour les visites se déroulant les week-ends et jours fériés.

Boutique de l'accueil touristique

Les produits vendus en boutique ont pour but de promouvoir le savoir-faire et l'artisanat local. Pour rendre visible des partenaires non représentés, de nouveaux produits seront proposés à la vente dans le cadre de la boutique, et notamment des objets de vannerie réalisés par l'ESAT du Haut des Vannes de Liverdun, objets en poterie et céramique réalisés par la potière de Bouxières-aux-Dames, objets en vitrail réalisés par l'artiste-vitrailliste de Custines... Certains tarifs sont également revus pour rentrer en cohérence avec les tarifs proposés par les partenaires.

Entrée en vigueur des tarifs

Afin de répondre au mieux aux échéances des calendriers touristiques, l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est proposée comme suit :

- Dès le 15 avril 2018 pour les visites guidées individuelles et les produits vendus en boutique
- A compter du 1^{er} septembre 2018 pour les visites guidées scolaires
- A compter du 1^{er} novembre 2018 pour les visites guidées groupes, période à partir de laquelle les demandes de groupes débutent pour la saison suivante.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,
- Après avis favorable de la commission tourisme du 29 mars 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de la régie de recettes tourisme et conditions de vente tels qu'annexés à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC